



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Demande de dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Victor Hugo à Soissons

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, les dossiers déposés et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 15 jours, soit du 31 janvier au 14 février 2022, par courriel à [ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées  
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le 14 février 2022.

LAON, le 28 JAN. 2022

**Le Directeur départemental  
des territoires**

**Vincent ROYER**

